



Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le trois avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

**Présents** : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Pascal DUPRE.

**Absents** : Madame Blandine BENOIST, Monsieur Gérard LELEU, Madame Christine FAUQUET.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
			Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
27/03/2024	En exercice : 19	Présents : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

### Décision du Bureau n°2024-35 du 03 avril 2024

#### Pôle services à la population - service social, culture et sports Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec la MJC d'Amboise

**Monsieur Pierre Morin, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

**Vu** la délibération 2023-07-10 du 19 juillet 2023, aux termes de laquelle le Conseil délègue, notamment, au Bureau le pouvoir d'autoriser la conclusion des conventions de partenariat et d'objectifs dans la limite des crédits budgétaires.

**Considérant** que la précédente CPOM entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et la MJC d'Amboise est arrivée à son terme au 31 décembre 2023.

**Considérant** le projet initié et conçu par l'Association « Favoriser l'accès à l'éducation et à la culture ; contribuer à un accueil inconditionnel aux vacances et aux loisirs ; promouvoir, soutenir et favoriser toute initiative sociale, culturelle, sportive et éducative ; permettre à tout.e.s les habitant.e.s de participer à la construction d'une société mixte, juste et inclusive ; favoriser une démarche respectueuse de notre écosystème », conforme à son objet statutaire.

**Considérant** la compétence « Enfance-Jeunesse », pour laquelle la Communauté de communes du Val d'Amboise est compétente et dont les objectifs qu'elle souhaite atteindre sont les suivants :

- Accompagner les jeunes vers des valeurs collectives : citoyenneté, solidarité ;
- Ouverture sociale et culturelle des jeunes ;
- Améliorer le vivre-ensemble ;
- Se construire en tant que jeune dans la société actuelle : gagner en autonomie, développer sa personnalité et son estime de soi, devenir un éco-citoyen.

**Considérant** que la compétence Enfance-Jeunesse est communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Depuis, la MJC d'Amboise est un partenaire fort de la mise en œuvre, auprès des familles, des actions à destination de la jeunesse. Après 3 conventions d'objectifs et de moyens, il est temps de renforcer et d'affiner cette collaboration.

En effet, en 2024, la Communauté de communes du Val d'Amboise devient officiellement l'acteur coordinateur de la jeunesse sur le territoire et renforce son service en régie. Il est donc souhaité que le territoire puisse être maillé géographiquement en s'appuyant sur les partenaires historiques.

**Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** la signature de la CPOM telle qu'annexée à la présente décision pour l'année 2024.
- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-Président délégué à la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la culture et l'action sociale, à signer tous les documents afférents à ce dossier.